

PROCES VERBALDE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLEDU11 MARS 2019

Convocation adressée le 20 février 2019 par le Directeur de l'école.

Le Conseil d'école s'est réuni le 11 mars 2019, à 17H45, à l'école primaire de Châtillon sur Loire

Secrétaire de séance : Mme LAMY Sèverine

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
M REYNAUD	Directeur
EDUCATION NATIONALE	
Mr DEKETELAERE, Mr RAYMOND Mme LE LIEVRE, Mme LACROIX, Mme DELESALLE, Mme PERDIEUS, Mme FAGEON, Mme EMANUELLI, Mme PORTAL, Mme OLLIER, Mme GALIBERT (remplaçante de Mme Hueber jusqu'au 30 jun)	Enseignants et Enseignantes
Mme DELAS	ATSEM
Inspecteur ou inspectrice de l'éducation nationale	IEN
ELUS	
M BONNEFONT Mme SERANDA	Adjoint(e) au Maire de Châtillon sur Loire et de Saint Firmin sur Loire
PARENTS D'ELEVES	
Mme LAMY, Mr BRION, Mme BORDE-BURGEVIN, Mme BONSENS, Mme BOUE, Mme CHEMINARD, Mme DESPLAT, Mme LEBEURRE, Mme RIZET, Mme THORRENS, Mme CAPGRAS	Elus titulaires
LE DDEN	

Membres invités

Nom	Qualité
-----	---------

Membres absents excusés

Nom	Qualité
Mme BLOUET et Mme MENEAU	Maire et adjointe de St Firmin sur Loire
M RAT	Maire de Châtillon sur Loire
Mme PARISI, Mme RENARD, Mme LE GOFF, Mme HUEBER	Enseignantes Parents d'élèves
Mme SIMEON	Inspectrice de l'Education Nationale

Pour introduction, le Président nomme une secrétaire de séance : Mme LAMY Sèverine

I. Le procès-verbal du conseil d'école du 5 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité, sans modification.

II. Prévision d'effectifs à la rentrée 2019-2020 :

Début février, les prévisions pour la prochaine rentrée était de 309 élèves.

Au cours du mois de février des familles s'installant à Châtillon sur Loire à la rentrée 2019 ont pris contact avec l'école. Cela concernera 10 nouvelles inscriptions d'élèves allant de la petite section au CM2.

Même si les chiffres des prévisions sont plus bas que l'année dernière, aucune fermeture de classe n'est prévue à ce jour.

Les inscriptions pour la rentrée 2018-2019 vont commencer en mairie.

III. Vie de l'établissement

Le directeur présente le poste de Mlle Mallaury JOZEAU qui travaille dans l'école depuis le mois de novembre dans le cadre du service civique. Elle aide dans les classes qui en ont besoin et principalement le vendredi en maternelle dans la classe de PS/MS de Mme Le Goff. Elle s'occupe de la BCD (bibliothèque de l'école côté élémentaire) et accueille les classes pour le prêt des livres, assure une aide administrative au directeur (relève le courrier, relève les absences, fait des photocopies,..).

Elle fait l'accueil au portail de la maternelle. Elle est d'une grande aide pour le fonctionnement de l'école.

En ce qui concerne la BCD du côté élémentaire, elle est actuellement suspendue car le prêt des livres ne peut pas se faire suite à un problème informatique.

• **Actions pédagogiques, culturelles et sportives :**

- Exposition des 13 classes à l'office du tourisme de Châtillon sur Loire du 02 mars au 07 avril en 2 sessions.

- Le diplôme d'école engagée pour le développement durable « Mention sensibilisation » est affiché à l'entrée de l'établissement, en maternelle et également chemin du Pâtis

Dates à retenir :

Spectacles musicaux : le 21 juin pour le cycle 3 et le 18 juin pour le cycle 2.

Théâtre : le 25 juin des 3 classes de CE2

- **Liaison CM2/6^{ème}**

- Une course contre la faim aura lieu le 16 mai avec les élèves de CM1, CM2 et 6^{ème}
- Le 06 juin une rencontre avec un auteur est organisée pour les classes de M Deketelaere, Mme Emanuelli et une classe de 6^{ème}
- Le 2 mai une rencontre Multisport est prévue (ou le 9 mai si le temps ne le permet pas le 2 mai)
- Défi maths entre une classe de 6^{èmes} et la classe de CM2 de Mme Emanuelli est prévue le 02 avril à l'école élémentaire. Les élèves du collège sont très contents de revenir à l'école.
- La visite du collège est prévue le 4 juin pour la classe de M Deketelaere et le 7 juin pour la classe de Mme Emanuelli.

- **Le LSU** (livret scolaire unique) est à présent accessible aux familles par internet. Il commence dès le CP de l'élève et le suit durant toute sa scolarité. Une note explicative pour la connexion a été distribuée aux parents.

- **Modalités de sortie de l'école à la fin des cours des classes de l'élémentaire.**

Le Directeur informe que suite à trois incidents qui se sont produits ces derniers temps lors de la sortie des classes côté élémentaire, l'équipe enseignante s'interroge sur les modalités de sortie de l'école à la fin des cours des classes de l'élémentaire.

Il rappelle que les enseignants de Châtillon sur Loire accompagnent les enfants en dehors de l'enceinte de l'école pour une meilleure prise en charge par les parents mais qu'ils n'en sont pas obligés. Ils le font pour la sécurité et le bien-être des enfants. Une lecture est faite d'un extrait du Code de l'éducation concernant les modalités d'accueil et de sortie des élèves : « La surveillance des élèves s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. Aucune disposition d'ordre réglementaire n'oblige les maîtres à veiller, à la sortie des classes, à la continuité de la prise en charge et de la surveillance des élèves rendus à leur famille. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un élève d'école élémentaire attende ses parents à l'extérieur de l'école, ou, le cas échéant, puisse rentrer seul chez lui. »

Les parents d'élèves élus présents indiquent qu'ils aimeraient que ce mode de sortie reste en vigueur pour la sécurité des enfants.

Ils demandent donc de respecter l'équipe enseignante ainsi que les horaires car régulièrement des parents arrivent en retard ce qui oblige les enseignants à attendre. Un courrier sera fait par les parents d'élèves élus pour l'ensemble des parents d'élèves de l'école.

- **USEP**

Il y a plus de 100 adhérents. Les ateliers ont lieu tous les vendredis de 13H00 à 13H35.

Ce sont les élèves de cycle 2 qui participent aux ateliers et les élèves de cycle 3 qui animent

les ateliers sous la surveillance des enseignants volontaires pour encadrer les activités USEP. Ces ateliers sont très diversifiées (danse, réalisation de bracelets, jeux de société, ...). Les élèves attendent avec impatience le beau temps pour proposer des activités dans la cour.

IV - Bilan des comptes des coopératives scolaires.

Le solde est de : 11 464 €

Cette somme provient :

De la subvention de la municipalité,

Des dons des parents de 2 471 € (plus élevée que l'année dernière),

De la vente des photos individuelles pour 1 278.15 € qui cette année a été reprise par la coopérative scolaire.

En ce qui concerne les photos de classe ? elles sont prévues le 25 avril 2019.

Les gains des spectacles musicaux, de la vente des programmes et des recettes de la buvette viendront également s'ajouter à ce solde.

Pour rappel, la coopérative scolaire permet de financer les projets de sorties, les actions pédagogiques, le renouvellement des livres des BCD maternelle et élémentaire.

Monsieur Brion signale que suite au retour positif du sondage fait auprès des parents , une fête de l'école va être organisée cette année le 29 juin 2019. En effet il y a eu 88 réponses positives de parents pour apporter leur aide à la réalisation de la fête de l'école. Pour l'organisation de cette dernière des réunions vont être organisées et les parents seront prévenus par le biais du cahier de liaison.

V – Travaux effectués ou à effectuer

- Les peintures de la classe de Madame Le Goff (maternelle) ainsi que celles des toilettes ont été refaites au cours des vacances de février
- Durant les vacances d'avril, la réfection des peintures de la classe de Mme Portal (élémentaire) est prévue, ainsi que la mise en sécurité des entourages des arbres.
- Les peintures de la classe de Mme Perdieu (maternelle) devraient être refaites pendant les vacances de la Toussaint 2019.

Monsieur Bonnefont nous signale qu'au cours de chaque période de vacances (hors vacances d'été) la réfection d'une classe est prévue.

En ce qui concerne le système de sécurité contre l'intrusion (ppms attentat-intrusion), un devis a été reçu par la mairie. Cette dernière est en attente d'autres propositions pour prendre une décision.

VI – Questions diverses.

1 – Comment se fait-il que les enseignants absents ne sont pas remplacés ?

A chaque absence d'enseignant, Monsieur Reynaud prévient l'inspection de la circonscription de Gien qui gère les remplacements. Malheureusement le nombre de remplaçants est fixe. Ainsi lors des épidémies de gripes et de gastro, il arrive que tous les enseignants absents ne puissent être remplacés même si l'inspection essaye de faire au mieux.

2 – Comment se fait-il qu'il y ait chaque année des enfants qui sautent des classes en maternelle à Châtillon sur Loire ? N'est-on pas en train de déséquilibrer les classes et du coup de tirer le niveau de la maternelle à la baisse ?

Le Directeur nous signale qu'il n'y en a pas tant que ça. Un l'an passé et peut-être un cette année.

De plus, cette décision n'est pas prise à la légère, une proposition est faite aux parents de l'élève concerné. Si ces derniers sont d'accord, la décision de ce saut de classe est prise en conseil des maîtres.

Diffusion du compte rendu : affiché et photocopié sur demande des familles notamment celles qui n'ont pas accès à internet. Il est disponible également sur le site de l'école. Attestation de lecture à signer.

Fin de la séance : 19H15

Le 11 Mars 2019

à Châtillon sur Loire

Le directeur de l'école, présidente de séance

REYNAUD Christophe
signature

La secrétaire de séance,

LAMY Sèverine,
signature